

Image not found or type unknown



Erreur sur le paiement d'un salaire d interim

Par **despeignes**, le **23/04/2010** à **16:44**

Bonjour,

je vous ecris car j ai un soucis avec une agence interim (adia). je vous explique en octobre j ai travaille pour cette agence . hier mercredi 22 avril je recois u courrier chez moi me disant que "dans le cadre de votre missions de travail temporaire,vous avez reçu un buletin de salaire pour la periode de 14052(je ne comprend deja pas la date) au 13/10/2009 lequel laissait apparaitre un trop percu de votre part de 74,69€. Nous vous demandons de nous restituer cette somme indument percue par vos soins par tout moyen a votre convenance."le probleme c que je n est pas plus d'explication . Moi personnelllement je ne vois pas d ou j ai une dette pour commencer car je signe simplement mes contats et je voudrais bien savoir si il on le droit de faire cela ?et faire ?

Par **Visiteur**, le **24/04/2010** à **15:33**

bonjour,

vous leur demandez par lettre recommandée + ar de bien vouloir vous expliquer à quoi correspond cette somme...